



Procès-verbal
de la réunion de conseil municipal
du Vendredi 11 Avril 2025

Présents : Valère HIS, Arnaud NICOLLE, Carole MORETTI, Wilfried DURIEU, Bénédicte GODARD, Isabelle LEFEVRE, Nadine DEVAUX DIT LALANDE, Samuel CRAMILLY, Dimitri BESNE

Absents : Amélie DANTAN (Pouvoir donné à Valère HIS), Marie-Thérèse THIERRY (Pouvoir donné à Bénédicte GODARD), Stéphane DÉCUYPÈRE, excusé, Aline SCHRAEN, Cédric GODALLIER, excusé

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire invite l'assemblée à désigner un ou une secrétaire de séance.

Après avoir enregistré la candidature de Madame Carole MORETTI, le Conseil Municipal la désigne à l'unanimité, secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 Février 2025
2. Validation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
3. Affectation des résultats 2024
4. Vote des taux communaux 2025
5. Vote des participations aux syndicats 2025
6. Vote du budget primitif 2025
7. Validation d'une subvention au CCAS de Caudebec en Caux pour le prêt du podium
8. Validation de la subvention au CLIC Seine Austreberthe
9. Travaux d'éclairage de la grande salle polyvalente : validation du devis et demande de subvention auprès des différents financeurs
10. Restauration des vitraux de l'église : validation du devis et demande de subvention auprès des financeurs
11. Validation des modifications du règlement des locations de salles
12. Informations diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 FEVRIER 2025

Après avoir donné connaissance du procès-verbal de la séance du 7 février 2025, Monsieur le Maire invite l'assemblée à l'adopter.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents à la séance, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 7 Février 2025, sans observations.

2. VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Monsieur le Maire explique la définition du CFU : Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

Puis Monsieur le Maire présente la synthèse des opérations que l'on retrouve dans le document :

En section de fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 1 037 843,58 € et les recettes à 1 025 695,25 € €, soit un déficit de l'exercice de 12 148,33 €.

En section d'investissement, les dépenses s'élèvent à 126 501,56 € et les recettes à 226 009,73 €, soit un excédent de l'exercice de 99 508,17 €.

Conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil municipal ont validé à l'unanimité la présidence de Madame Nadine DEVAUX DIT LALANDE, doyenne de l'assemblée pour l'adoption du compte financier unique, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le compte financier unique tel que présenté.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Monsieur le Marie reprend la présidence de l'assemblée et propose l'affectation des résultats suivante :

	2024
I Section de fonctionnement :	
Recettes	1 025 695,25 €
Dépenses	1 037 843,58 €
Déficit de l'exercice	12 148,33 €
Report excédent antérieur	376 688,57 €
Excédent cumulé au 31/12	364 540,24 €
II Section d'investissement :	
Recettes	226 009,73 €
Dépenses	126 501,56 €
Résultat investissement de l'exercice	99 508,17 €
Reprise N-1 investissement	- 114 355,72 €
Résultat d'investissement (001)	- 14 847,55 €
Au 31.12.	
III Restes à Réaliser :	
Recettes	0 €
Dépenses	36 010,00 €
Besoin de financement (1068)	50 857,55 €
IV Excédent disponible :	
Excédent de Fonctionnement	364 540,24 €
Résultat Investissement	-14 847,55 €
Restes à Réaliser	36 010,00 €
SOLDE DÉFINITIF	313 682,69 €

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité l'affectation des résultats telle que présentée.

4. VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2025

Monsieur le Maire rappelle le contexte de la taxe GEMAPI : la Métropole Rouen Normandie avait pris la décision d'instaurer une taxe locale de 2,7% des bases de l'imposition pour financer la compétence GEMAPI : GEstion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations.

Le conseil municipal avait validé la réduction de la moitié du montant décidé par la Métropole afin de permettre aux ménages d'anticiper cette hausse des taxes, les taux devant être revus à la hausse en 2025, pour revenir aux taux de 2023.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de revenir aux taux suivants :

TFB : 50,14%

TFNB : 43,08%

TH : 17,45%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal valident les taux comme suit :

TAXES	Bases de l'imposition	TAUX	Produits attendus
Taxes foncières (bâti)	941 000 €	50,14%	471 817 €
Taxes foncières (NB)	134 500 €	43,08 %	57 943 €
Taxe d'habitation	7 300 €	17,45 %	1 274 €
			531 004 €

Monsieur Besne intervient pour proposer de faire une note aux administrés pour les informer sur la taxe GEMAPI.

5. VOTE DES PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS 2025

Monsieur le Maire présente les taux votés dans les assemblées respectives du Syndicat intercommunal de musique du Val de Seine et du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande :

	2023	2024	2025
Syndicat intercommunal de musique Val de Seine	39 656,82 €	41 094,70 €	41 916,63 €
Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	4 818 €	4 810 €	4 950 €
	44 474,82 €	45 904,70 €	46 866,63 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident par 1 voix contre (Monsieur Dimitri BESNE) et 10 voix (8+2) pour les participations telles que présentées qui seront inscrites au BP 2025 sur le compte 65 561.

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente la section de fonctionnement puis la section d'investissement avec des provisions sur les différents projets pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose donc l'équilibre suivant :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
OPERATIONS RELLES	915 324,00	1 241 006,69	284 482,68	221 625,13
Restes à Réaliser				36 010,00
RÉSULTATS REPORTÉS	313 682,69			14 847,55
Écritures d'ordre (041)			25 104,24	25 104,24
Écritures d'ordre (040 / 042)	12 000,00			12 000,00
TOTAL	1 241 006,69	1 241 006,69	309 586,92	309 586,92

- la section de **fonctionnement** s'élève à 1 241 006,69 € en recettes et en dépenses
- la section d'**investissement** s'élève à 309 586,92 € en recettes et en dépenses

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, :

- valident le budget primitif tel que présenté,
- Autorisent Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits, si nécessaire, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement

7. VALIDATION D'UNE SUBVENTION AU CCAS DE CAUDEBEC EN CAUX POUR LE PRET DU PODIUM

Monsieur le Maire propose de verser la somme de 400€ au bénéfice du CCAS de Caudebec en Caux afin de remercier la commune qui avait prêté le podium lors de la manifestation des 80 ans de la Ferme de la Résistance.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité cette proposition.

8. VALIDATION DE LA SUBVENTION AU CLIC SEINE AUSTREBERTHE

Comme tous les ans, Le CLIC Seine Austreberthe sollicite une subvention afin de poursuivre son action auprès des personnes âgées et de leur entourage.

Le montant de la participation est de 0,30 € par habitant, soit $1\,321 \times 0,30 = 396,30\text{€}$

Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition à l'unanimité.

9. TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE LA GRANDE SALLE POLYVALENTE : VALIDATION DU DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES DIFFERENTS FINANCEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Arnaud NICOLLE, adjoint en charge des travaux qui présente le projet : l'éclairage de la salle polyvalente n'est pas adapté dans la grande salle ; il est donc proposé de déposer et reposer deux rampes d'éclairage ; le devis de l'entreprise Luce tient compte d'une étude de luminosité réalisée en amont pour déterminer le type de luminaire.

Le projet tient compte également de l'éclairage extérieur.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le devis de l'entreprise LUCE pour le montant suivant : 5 458,52 € HT et 6550,22 € TTC et autorisent Monsieur le Maire à demander les subventions auprès des différents financeurs.

10. RESTAURATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE : VALIDATION DU DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES FINANCEURS

Monsieur le Maire redonne la parole à Arnaud NICOLLE pour présenter le projet de réfection des vitraux de l'église ; il présente le devis établi par l'entreprise Forfait, spécialiste en vitraux d'art pour un montant total de 42 364,50 € HT soit 50 837,40 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le devis tel que présenté et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès des différents financeurs.

11. VALIDATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES LOCATIONS DE SALLES

Monsieur le Maire présente le nouveau règlement de location des salles établi avec Marie-Thérèse THIERRY, conseillère municipale en charge des salles et Bénédicte GODARD, adjointe en charge des associations. Ils ont été accompagnés par Sylvie Picard dans la rédaction du document.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de valider les modifications de modalité et d'utilisation des salles, de valider l'encaissement des chèques de location dès la réservation.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le nouveau règlement de location des salles et l'encaissement des chèques de location dès la réservation.

12. INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part :

- ❖ Fête de la Nature organisée par le Syndicat des Bassins Versants Austreberthe Saffimbec du 21 au 24 Mai 2025 au Centre Eau Risque et Territoire.
- ❖ Inauguration de la voie verte le vendredi 20 Juin 2025 à 10h30 à Duclair.
- ❖ Journée des déportés le 27 avril 2025
- ❖ Modification des horaires de la cérémonie du 8 mai

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Valère HIS.

La secrétaire de séance,
Carole MORETTI,

Arnaud NICOLLE,

Bénédicte GODARD,

Wilfried DURIEU,

Cédric GODALLIER,

Marie-Thérèse THIERRY,

Samuel CRAMILLY,

Dimitri BESNE,

Nadine DEVAUX-DIT-LALANDE,

Isabelle LEFEVRE,

Aline SCHRAEN,

Amélie DANTAN,

Stéphane DÉCUYPÈRE,